
Présidence : Belgique**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(641ème séance plénière)**

1. Date : Mardi 5 décembre 2006 (Bruxelles)

Ouverture : 14 h 30

Clôture : 14 h 35

2. Président : M. B. de Crombrugghe

3. Sujets examinés – Interventions – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **DECISION SUR LA COMMUNICATION DE
PROJETS DE DOCUMENTS AU CONSEIL
MINISTERIEL**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 755 (PC.DEC/755) sur la communication de projets de documents au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 2 de l'ordre du jour : **DECISION SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL
DE L'OSCE POUR 2007 VISANT A PREVENIR ET
COMBATTRE LE TERRORISME**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 756 (PC.DEC/756) sur le programme de travail de l'OSCE pour 2007 visant à prévenir et combattre le terrorisme ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE MANDAT DU RESEAU OSCE
 DES POINTS DE CONTACT NATIONAUX POUR
 LES QUESTIONS DE SECURITE ET DE GESTION
 DES FRONTIERES

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 757 (PC.DEC/757) sur le mandat du réseau OSCE des points de contact nationaux pour les questions de sécurité et de gestion des frontières ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE RENFORCEMENT DE LA
 COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE
 DE LUTTE ANTI-DROGUE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 758 (PC.DEC/758) sur le renforcement de la coopération internationale en matière de lutte anti-drogue ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE JUMELAGE DE MEDIAS :
 RENFORCEMENT DE CAPACITES A L'APPUI DES
 MEDIAS PROFESSIONNELS PAR LE BIAIS
 D'ECHANGES DE PAIR A PAIR

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 759 (PC.DEC/759) sur le jumelage de medias : renforcement de capacités à l'appui des medias professionnels par le biais d'échange de pair à pair ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'AMELIORATION DE
 L'EFFICACITE ET DE L'EFFICIENCE DES
 RESSOURCES HUMAINES DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 760 (PC.DEC/760) sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des ressources humaines de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES AMENDEMENTS AU STATUT
ET AU REGLEMENT DU PERSONNEL

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 761 (PC.DEC/761) sur les amendements au Statut et au Règlement du personnel ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR
L'ORGANISATION DES REUNIONS DE L'OSCE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la décision No 762 (PC.DEC/762) sur les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Remarques de clôture : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 14 décembre 2006 à 10 heures, Neuer Saal